

Retranscription de l'intervention de Bénédicte Rouault, Déléguée Générale de la Fédération des ALEC, aux Rencontres de l'Habitat Privé de l'ANAH :

Je représente aujourd'hui le réseau des ALEC, ainsi que le réseau AMORCE et le CLER.

Le déploiement des Espaces Conseil France Rénov est une réussite extraordinaire, le fruit d'un investissement de long-terme dans les ressources humaines, des territoires, des associations, qui derrière les collectivités portent les ECFR. Le réseau des conseillers est un réseau engagé, au service de la transition énergétique dans les territoires. Evidemment, nous sommes tous attachés à la continuité et à la qualité de ce service clé pour la rénovation énergétique. **C'est notre défi collectif au 1er janvier 2025. Notre message principal aujourd'hui : le travail n'est pas fini.**

Sur 37 ALEC ECFR > l'ALEC demeurera opératrice dans le cadre de 139 Pactes territoriaux. **10 Pactes sont actuellement signés.** 75% des Territoires auront pris la délibération de principe dans les temps, parfois dans la douleur. Mais oui, la dynamique est là : il y a une volonté de garder ce service public. En revanche la carte qui vient d'être présentée nous paraît optimiste.

En revanche, sur notre réseau, il restera un quart des territoires où la continuité de service devrait être assurée au 1^{er} janvier 2025, mais où la délibération ne sera pas prise dans les temps, dans un contexte de délibération trimestrielle des EPCI, de priorité mise sur les discussions budgétaires plus globales que le Pacte.

Si la continuité de service est assurée : un territoire qui ferait une délibération au premier trimestre pourra-t-il être éligible à un cofinancement ? Sinon, la continuité de service s'arrêtera très vite.

Ensuite, entre la délibération de principe et la signature d'un Pacte, le chemin est encore long. La carte qui Au moment où les discussions sur les Pactes territoriaux se sont engagées, les coupes budgétaires attendues des collectivités locales dans le PLF 2025 n'étaient pas connues.

Aujourd'hui, les maquettes sont interrogées. Chaque ligne de dépense est interrogée, même si les territoires font ce qu'ils peuvent pour préserver l'emploi. Malgré les délibérations de principe, les structures opératrices n'ont pas toute la visibilité sur les moyens qu'elles pourront déployer au 1er janvier.

Deux questions complémentaires :

- Les EPCI ont besoin de ne pas créer de nouvelles lignes de dépense. C'est une demande particulièrement poussée par le réseau AMORCE, qui représente des collectivités. Le fait que le cofinancement passe par l'EPCI est une difficulté. Si la collectivité en fait la demande, le cofinancement pourra-t-il directement être à l'opérateur ?
- Les territoires qui avaient mis en place des politiques très ambitieuses n'étaient pas initialement incités par le jeu des plafonds nationaux à les poursuivre. Maintenant ils n'ont réellement plus les moyens de leurs ambitions, à moins de couper dans d'autres services. Oui, nous allons vers une politique publique de rénovation dégradée. Pour l'avenir, des dérogations aux plafonds peuvent-elles être encore poussées, au cas par cas, à l'échelle des DREAL, pour permettre autant que possible le maintien de politiques locales ambitieuses, avec en perspective l'intégration d'une partie des dépenses aujourd'hui intégrées dans des opérations programmées ?

La qualité du Service public est clé. On en voit les résultats pour l'ensemble des politiques Habitat. Rénovation d'ampleur, adaptation... **Notre envie : être aux côtés de l'ANAH, si elle est aux côtés des acteurs historiques que nous représentons. Mais le travail n'est pas fini.**